



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an 2026, le 27 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 Juillet 2026 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	15
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM BOURGIN Jhony, QUILLEN Delphine, BOUXIROT Patrick, SINTY Eliane, VOISIN Stéphane, PAEZ REZENDE Michèle, AUGUSTIN Didier, BARESSE Michaël, MARION Mikaël, POTIN Pierre-Louis, Mme PETITJEAN Rebecca, Mme CARON Isabelle et COYAC Stella

Excusés : Ont donné pouvoir : Mme GUEGUINIAT Alexandra à M. AUGUSTIN Didier ; M. CHOAIN Philippe à Mme COYAC Stella

Absents :

Secrétaire : M. POTIN Pierre-Louis

Acte rendu exécutoire après dépôt
Préfecture du Val d'Oise.
Le 28 juillet 2026
Et publication du : 28 Juillet 2026

D2026 51

Demande d'ouverture d'un Contrat Rural pour la commune d'Us

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

1	Renovation stade (installation de parres-ballons, de lices, changement des buts)	En € HT	En € TTC
		85 879,30 €	103 055,16 €



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 095-219506250-20260727-51-DE



2026/51

2	Semie couverture Court N°2 Tennis	En € HT	En € TTC
		178 606,87 €	214 328,24 €
3	Création d'une aire de musculation en milieu extérieure avec pratique pour PMR	En € HT	En € TTC
		76 498,22 €	91 797,86 €
4	Création d'une aire de jeux pour tout petit	En € HT	En € TTC
		40 584,00	48 700,80
5	Rénovation et isolation d'un bâtiment communal (Salle Saint Exupéry)	En € HT	En € TTC
		31 506,24 €	37 807,49 €

Le montant estimatif des travaux est de 413 074,63 €HT soit **495 689,56 €TTC**.

Le montant maximum de la subvention sera de **289 152,24 €HT** soit un reste à charge minimum pour la commune de **206 537,32 €TTC**.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE, le programme de travaux présenté par M. Voisin et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé, soit un montant Global de 413 074,63 €HT soit **495 689,56 €TTC**.

S'ENGAGE,

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 095-219506250-20260727-51-DE



2026/51

SOLLICITE, de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 413 074,63 €HT ou **495 689,56 €TTC** retenus,

DECIDE, de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

AUTORISE, le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE, le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**